

CACES[®] R489 / RECYCLAGE

FORMATION CHARIOT AUTOMOTEUR DE MANUTENTION A CONDUCTEUR PORTE

OBJECTIF DE FORMATION :

Recycler son Certificat d'Aptitude à la Conduite En Sécurité (CACES[®]).

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES :

- Être apte à la conduite en sécurité des chariots automoteurs à conducteur porté conformément aux dispositions de la recommandation R489.
- Réactualiser les notions permettant la conduite en sécurité d'un chariot.

METHODES PEDAGOGIQUES :

Tour de table de positionnement préalable afin de permettre au formateur de vérifier l'adéquation du parcours de chaque stagiaire et d'adapter son déroulé pédagogique.

Le formateur suit un plan précis pour aborder progressivement tous les points du programme.

Partie théorique :

- Alternance d'apport théorique par le formateur à l'aide d'un exposé par vidéoprojecteur et d'exercices en groupe (étude de cas vidéo, schémas, etc.), d'échange d'expériences, de démonstration et d'explications sur paperboard.
 - Vérification des acquis tout au long de la formation à l'aide de quizz
- Un livret de formation en couleur est remis à chaque stagiaire
Tests théoriques et pratiques.

PUBLIC CONCERNE :

Personne souhaitant se recycler afin d'actualiser ses connaissances à la conduite en sécurité des chariots de manutention.

PRE REQUIS :

- Être apte médicalement
- Être âgé de 18 ans
- Maîtriser le socle commun de connaissances
- Avoir son Equipement de Protection Individuelle obligatoire
- Disposer d'un CACES en cours de validité.

DUREE : 2 à 3 jours *

**En fonction du nombre de chariots et du niveau de pratique*

DATES :

Sessions inter : Voir calendrier

Sessions intra : A définir

HORAIRES

8h30– 12h00 / 13h00-16H30

LIEU

En centre certifié CACES ou site*

**Si l'entreprise dispose des pré requis de mise en place des tests conformes à la R489*

EFFECTIF :

Sur site : 6 personnes / Testeur

COUT (non assujetti à la TVA)

Inter : Nous consulter

Intra : Nous consulter

OURAGAN FORMATION

Email : contact@ouragan-formation.fr

Tél : 06 15 24 50 95



PRE-REQUIS RECYCLAGE :

- Idem initial + être titulaire du Certificat d'Aptitude à la Conduite En Sécurité similaire ou supérieur en limite de validité (à présenter au formateur en début de stage).

RECYCLAGE :

Recyclage tous les 5 ans (préconisation INRS).

MATERIEL :

- Livret stagiaire individuel
- 1 salle de formation équipée Vidéoprojecteur, PC, paperboard
- Centre certifié CACES disposant :
 - ✓ D'une aire d'évolution couverte conforme pour la pratique
 - ✓ De chariots de manutentions représentatifs de la R489

ENCADREMENT :

Formateurs reconnus compétents ayant suivi une formation de validation de compétences et testeurs certifié CACES.

EVALUATION :

Une évaluation à chaud sera conduite et permettra de mesurer le niveau de satisfaction immédiate du participant.

VALIDATION :

A l'issue de la formation, remise d'une Attestation individuelle de formation et d'un Certificat de réalisation mentionnant si la personne est apte à la conduite en sécurité du et des chariot(s).

L'employeur peut ainsi délivrer une autorisation de conduite

En cas de réussite aux tests, délivrance du CACES® R489 pour la ou les catégories visées.

Les tests sont effectués **par un testeur certifié**

LE PLUS DE LA FORMATION :

- ✓ Support audiovisuel et vidéos,
- ✓ Réflexion et échanges collectifs, mises en situation et cas pratiques sur site.

RÉFÉRENCES RÉGLEMENTAIRES :

Tout travailleur amené à utiliser un chariot de manutention à conducteur porté doit avoir reçu une formation adéquate (art. R.4323-55 du Code du travail) et être titulaire d'une autorisation de conduite délivrée par son employeur (art. R.4323-56) selon les modalités définies à l'article 3 de l'arrêté du 2 décembre 1998. Le respect de ces prescriptions impose donc :

- 1-Que le conducteur ait reçu une formation spécifique et adaptée à la conduite en sécurité du chariot de manutention concerné, formation qui doit être complétée et réactualisée aussi souvent que nécessaire,*
- 2-Que son aptitude médicale à la conduite de cet équipement ait été vérifiée,*
- 3-Qu'il dispose des connaissances et du savoir-faire pour la conduite en sécurité du chariot de manutention concerné, attestés par la réussite aux épreuves théoriques et pratiques appropriées,*
- 4-Que son employeur se soit assuré qu'il a connaissance des lieux et des instructions à respecter sur le ou les sites d'utilisation*

Pour les personnes en situation de handicap merci de prendre préalablement contact avec nous pour définir les modalités de votre participation à cette action de formation.

PROGRAMME :

THEORIE

- Connaissances générales,
- Technologie des chariots de manutention automoteurs à conducteur porté,
- Les principaux types de chariots de manutention - Les catégories de CACES[®],
- Notions élémentaires de physique / Stabilité des chariots de manutention,
- La plaque de charge,
- Risques liés à l'utilisation des chariots de manutention à conducteur porté,
- Exploitation des chariots de manutention à conducteur porté,
- Vérifications d'usage des chariots de manutention à conducteur porté,
- Les mesures de sécurité avant la conduite / Les EPI obligatoires pour les caristes.

TESTS CACES[®] : TESTS THEORIQUES ET PRATIQUES

Test théorique (QCM) et test pratique (exercices de vérifications, circulation, conduite, manœuvres et maintenance). Pour que le CACES[®] lui soit délivré, le candidat doit réussir les épreuves théoriques et pratiques.

Bilan de fin de formation

Mis à jour le 02 janvier 2024